



**République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles**

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231106-DEL2023080-DE
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été
Transmis au représentant de
L'Etat le : **08 NOV. 2023**
Publié le : **08 NOV. 2023**
Le Maire,

DELIBERATION N°.2023.080

L'an deux mille vingt-trois, le 06 novembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 30 octobre, sous la présidence de Madame Jacqueline HAESINGER, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, SONIA LAJIMI, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD A DIDIER EISCHEN, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENT :

GILDO VIERA

Lauren LOLO est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 12 : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)

RAPPORTEUR : JACQUELINE HAESINGER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°00-0865 du 17 mars 2000 relatif à l'adhésion de la commune de Fosses au SIRESCO ;

Vu la délibération n° n°2023-70 du 26 septembre 2023 du SIRESCO portant sur la modification de ses statuts ;

Vu la délibération n° 2023.063 du 18 octobre 2023 de la commune approuvant les statuts modifiés du SIRESCO ;

Vu le projet de statuts du SIRESCO ;

Considérant qu'une réflexion globale de modification des statuts du SIRESCO a été menée afin de répondre aux changements législatifs qui sont intervenus ainsi qu'aux attentes des adhérents du Syndicat ;

Considérant que cette réflexion a été guidée par la volonté d'établir une nouvelle gouvernance qui réponde aux enjeux du territoire et qui tend vers une représentation plus équilibrée des adhérents du Syndicat ;

Considérant que le projet de statuts du SIRESCO prévoit à l'article 5-1 que le nombre de sièges de chacun des adhérents au Comité syndical est calculé en fonction de sa population municipale et est ainsi réparti :

- De 0 à 5 000 habitants l'adhérent dispose d'un (1) délégué titulaire ;
- De 5 001 à 30 000 habitants l'adhérent dispose de deux (2) délégués titulaires ;
- De 30 001 à 60 000 habitants l'adhérent dispose de trois (3) délégués titulaires ;
- De 60 001 à 90 000 habitants l'adhérent dispose de quatre (4) délégués titulaires ;
- De 90 001 à 120 000 habitants l'adhérent dispose de cinq (5) délégués titulaires ;

Considérant que la population prise en compte est la population municipale INSEE au 1^{er} janvier de l'année du renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant que sont désignés, par chacun des adhérents et dans les mêmes conditions, autant de délégués suppléants que de délégués titulaires ;

Considérant que la commune de Fosses est composée de 9895 habitants au 1^{er} janvier 2020 et qu'elle doit donc désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Considérant qu'il convient de désigner, dès à présent, les délégués de la commune au sein du Comité syndical du SIRESCO pour permettre au Syndicat de fonctionner normalement à compter de l'entrée en vigueur de la modification statutaire ;

Considérant que ces nouveaux délégués n'auront vocation à siéger au comité syndical qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 sous réserve que la procédure de modification des statuts du SIRESCO soit menée à son terme ;

Considérant les candidatures de Messieurs Michel NUNG et Gildo VIEIRA en qualité de titulaires et de Mesdames Tania KITIC et Consuelo NASCIMENTO en qualité de suppléantes ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 28 voix pour

- **DESIGNE** en tant que délégués de Commune de Fosses au sein du SIRESCO les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Michel NUNG, délégué titulaire

Monsieur Gildo VIEIRA, délégué titulaire

Madame Tania KITIC, déléguée suppléante

Madame Consuelo NASCIMENTO, déléguée suppléante

- **INVITE** Madame la Maire à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.
- **RAPPELLE** que ces nouveaux délégués n'auront vocation à siéger au Comité syndical qu'à compter de l'arrêté interpréfectoral portant sur la modification des statuts du Syndicat et au plus tôt le 1^{er} janvier 2024.

Copie de la délibération sera transmise aux Préfets de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne, du Val-de-Marne, du Val d'Oise et de l'Oise.

La Maire,
Jacqueline HAESINGER



La secrétaire de séance,
Lauren LOLO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Lauren LOLO', written in a cursive style.